



Code de Conduite Fournisseurs

1. Avant-propos

Intégrité, courage de repousser le cercle des habitudes, travail en équipe et engagement envers l'épanouissement personnel et le développement de l'entreprise : tels sont les piliers de la culture d'entreprise d'Hilti. Pour Hilti, il existe un lien indissoluble entre la réussite entrepreneuriale et la responsabilité corporative envers ses employés, ses partenaires commerciaux, la société et l'environnement. C'est la raison pour laquelle Hilti attend de tous ses partenaires commerciaux qu'ils agissent conformément au Code de Conduite Hilti et défendent ces valeurs.

2. Attentes

Les fournisseurs peuvent attendre d'Hilti qu'il respecte et vive activement les valeurs clé exposées dans son Code de Conduite, sans exception. Le Code de Conduite est disponible sur www.hilti.group.

De la même façon, Hilti attend des fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables ainsi que les exigences minimum de ce Code de Conduite des Fournisseurs. Ceci inclut le respect de toutes les restrictions à l'exportation ou réexportation de produits, données, logiciels et technologies de l'information fournis par les fournisseurs.

Hilti ne mettra pas immédiatement un terme aux relations professionnelles en cas de violation individuelle à ce Code de Conduite, à condition que soit mis en place un plan démontrant le désir du fournisseur et sa volonté d'améliorer la situation. Si la situation ne s'améliore pas suffisamment à l'issue de violations répétées, Hilti interrompra la relation professionnelle.

2.1. Obligation anti-corruption

Hilti a signé le PACI (Initiative de Partenariat contre la Corruption, selon les sigles en anglais) du Forum Économique Mondial et les principes anti-corruption du Pacte Mondial des Nations Unies. Toute forme de corruption est strictement interdite.

La corruption consiste à offrir, donner ou recevoir des avantages, directs ou indirects, dans l'intention ou le but d'influencer le processus décisionnel d'une autorité publique ou une entreprise.

Ce que Hilti attend des fournisseurs :

- Tolérance zéro envers la corruption
- Comportement correct au niveau de la concurrence et la conduite des affaires

Ce que les fournisseurs ne doivent pas faire :

- Donner ou accepter des dessous de table
- Donner ou accepter des avantages inadéquats
- Se livrer au blanchiment d'argent

2.2. Responsabilité sociale

Hilti participe activement aux efforts internationaux visant à améliorer les standards éthiques et sociaux de la vie de l'entreprise. En tant que partenaire du Pacte Mondial des Nations Unies, Hilti attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent également aux exigences internationales, y compris la Déclaration Universelle des Droits

de l'Homme et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ce que Hilti attend des fournisseurs :

- Assurance de conditions de travail sécuritaires et saines
- Prévention efficace et contrôle des dangers et garantie de la sécurité des produits
- Paiement du salaire minimum légal -au moins- et prestation de l'indemnisation au titre des heures supplémentaires en vertu des lois et réglementations applicables

Ce que les fournisseurs ne doivent pas faire :

- Faire travailler des enfants ou promouvoir le travail forcé (comme le définissent les Conventions de l'OIT 138 et 182 ainsi que les 29 et 105)
- Se livrer à toute discrimination basée sur l'ethnie, la nationalité, le sexe, l'origine culturelle, la race, l'âge, le handicap, les croyances religieuses ou l'orientation sexuelle
- Dépasser trop longtemps ou exagérément le nombre maximum légal d'heures de travail (comme le prévoient les Conventions de l'OIT 1 et 30)
- Faire obstacle aux droits de rassemblement, association et convention collective des travailleurs
- Faire usage de tout type d'action disciplinaire physique et/ou mentale et emprunter la voie du harcèlement systématique

2.3. Responsabilité environnementale

Hilti, partenaire de l'initiative des Nations Unies *Caring for Climate*, a introduit la protection de l'environnement et du climat dans ses processus professionnels quotidiens.

Ce que Hilti attend des fournisseurs :

- Qu'ils luttent pour minimiser les déchets et les émissions dans l'air, le sol et l'eau
- Qu'ils contribuent au recyclage et à la réutilisation de matières et produits
- Qu'ils améliorent continuellement l'efficacité énergétique au niveau des processus de production et de la gestion et le transport des biens
- Qu'ils remplissent les conditions requises figurant dans la liste de contrôle Chimique de Hilti

Ce que les fournisseurs ne doivent pas faire :

- Ignorer les lois et les règlements nationaux et internationaux applicables concernant la manipulation, le stockage et l'élimination des déchets dangereux
- Se livrer à une manipulation des produits chimiques nuisibles à l'environnement

3. Evaluation

Hilti se réserve le droit d'évaluer les fournisseurs présents et futurs pour conformité avec ce Code de Conduite. A défaut, l'évaluation pourra être menée à bien par une organisation spécialisée et indépendante. Hilti et le fournisseur devront se mettre d'accord et choisir une organisation adaptée dans un cadre de temps raisonnable.

Hilti informera le fournisseur des résultats de cette évaluation.